

**MIL'AMAP - Contrat Fromage de
chèvre**

Nom — Prénom : _____

Adresse : ' _____

Tél. _____ / _____ / _____ / _____ ou Mobile _____ / _____ / _____ / _____

Mail _____ @ _____

1 seul format de fromage, 160g, 7cm de diamètre et 3cm de hauteur environ. Tarif : 5,5 € l'unité pour tous	Quantités commandées									
	06 décembre	20 décembre	03 Janvier	17 Janvier	31 janvier	14 Février	28 février	13 mars	27 Mars	
Frais nature										
Frais piment espelette										
Frais poivre & 5 baies										
Frais orties et baies										
Frais Soleil (tomate, ail, oignon, poivron, basilic, origan, moutarde, poivre)										
Frais Ail des ours										
Frais Fleurs (pétales de souci, ail des ours, bleuet, ail, basilic, rose, origan, romarin, thym)										
Affiné nature										
Affiné cendré										
TOTAL Livraison Nombre de fromages x 5,5€										
TOTAL Contrat	_____ €									

Chèques à libeller à l'ordre de : **Cron - Hiriart**

Paiement en 1 chèque de : _____ ou 3 chèques de : _____

Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP® et s'engage :

- à respecter les principes de la charte AMAP,
- à régler d'avance l'achat de ses produits.
- à prendre en compte les aléas de production
- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.
- à participer à la réunion bilan avec les producteurs

Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Date et signature de l'adhérent :

Les producteurs de la ferme Anaïen Lurra à Sainte Marie de Gosse, ont pris connaissance de la charte AMAP® et s'engagent :

- à respecter les ENGAGEMENTS de la charte AMAP,
- à livrer l'AMAP et à être présents **les mercredis choisis sur le contrat de 18h à 19h** sur le lieu de distribution.
- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement de contrat. Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.

Responsable contrat chèvre MIL'AMAP
Katrine DELAGE 06.78.39.10.65 (kdelage@protonmail.com)